#### Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2017

Publication: 29/09/2017



#### VILLE DE LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / conseil municipal du 25 septembre 2017

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) QUARTIER FERRIÉ - BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU COMPLÉMENT DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

N° S 481 - UTEU - 2 -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 44 Date de la convocation : 18 septembre 2017

Nombre de présents : 37

Compte rendu analytique de séance affiché le : 28 septembre 2017

À la date ci-dessus, le conseil municipal de Laval convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville, dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur François Zocchetto, maire.

#### Étaient présents :

François ZOCCHETTO, maire, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Chantal GRANDIÈRE, Jean-Jacques PERRIN, Danielle JACOVIAC, Didier PILLON, Philippe HABAULT, Gwendoline GALOU, Jean-Paul GOUSSIN, Sophie LEFORT, Jacques PHELIPPOT, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Damiano MACALUSO, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Anita ROBINEAU, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, Martine CHALOT, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Florence QUENTIN. VALLIN, Patrice Anane BOUBERKA, Sophie DIRSON, Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Jean-Christophe GRUAU. Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia Pascale CUPIF, Florian MARTEAU, Claudette LEFEBVRE et Maël RANNOU, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés :

- Alexandre LANOË, adjoint, par Jean-Paul GOUSSIN, adjoint,
- Béatrice MOTTIER, adjointe, par Danielle JACOVIAC, adjointe,
- Pascal HUON, conseiller municipal, par Xavier DUBOURG, adjoint,
- Mickaël BUZARÉ, conseiller municipal, par Jacques PHELIPPOT, adjoint,
- Dorothée MARTIN, conseillère municipale, par Jean-Jacques PERRIN, adjoint.
- Philippe VALLIN, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 31 et était précédemment représenté par Didier PILLON, adjoint,
- -Marie-Hélène PATY, conseillère municipale, est arrivée en séance à 19 h 38,
- -Florian MARTEAU, conseiller municipal, quitte la séance à 20 h 25 et est ensuite représenté par Sophie DIRSON, conseillère municipale,
- Chantal GRANDIÈRE, adjointe, est arrivée en séance à 20 h 40 et était précédemment représentée par Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe,
- Bruno MAURIN, conseiller municipal, quitte la séance à 22 h 15 et est ensuite représenté par Nadia CAUMONT, conseillère municipale,
- Jean-Pierre FOUQUET, conseiller municipal, quitte la séance à 22 h 20 et est ensuite représenté par Anane BOUBERKA, conseillère municipale.

Claudette LEFEBVRE et Patrice AUBRY sont élus secrétaires.



#### VILLE DE LAVAL DÉLIBÉRATION conseil municipal du 25 septembre 2017

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ QUARTIER FERRIÉ - BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU COMPLÉMENT DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

N° S 481 - UTEU - 2 Rapporteur : Xavier Dubourg

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1-1 et R. 122-11,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 311-2 et R. 311-7,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2014 approuvant le bilan de la mise à disposition du public de l'avis de l'autorité environnementale émis le 28 février 2014 et portant sur l'étude d'impact initiale,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2017 définissant les modalités de mise à disposition et d'information du public sur le complément à l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en résultant et précisant les modalités de mise à disposition du bilan de la mise à disposition,

Vu l'étude d'impact,

Vu l'avis sur l'étude d'impact de l'autorité administrative de l'État, compétente en matière d'environnement, en date du 28 février 2014,

Vu le complément d'étude d'impact,

Vu l'avis de l'autorité environnementale, émis le 15 juin 2017, portant sur le complément d'étude d'impact du dossier de réalisation,

Vu le dossier en réponse établi par Laval SPLA, le 6 juillet 2017, et mis à disposition du public,

Vu le registre d'observation comportant dix remarques du public,

Vu la prise en compte des remarques dans le complément d'étude d'impact du 26 juillet 2017 en réponse,

Vu le bilan de la mise à disposition annexé à la présente délibération,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

#### **DÉLIBÈRE**

#### Article 1er

Le bilan de la mise à disposition du complément d'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale en résultant, joints au dossier de réalisation, est approuvé.

#### Article 2

Conformément à l'article 2 de la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2017, le bilan sera mis à disposition du public sur le site Internet de la ville de Laval, rubrique « Demain en Grand » et sur format papier à la direction de l'urbanisme au 6 rue Souchu Servinière à Laval, pour une période de deux mois, à compter du 2 octobre 2017.

#### Article 3

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

#### Article 4

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu, dates et heures où le bilan de la mise à disposition pourra être consulté.

#### Article 5

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Catherine ROMAGNÉ, Maël RANNOU et Georges POIRIER).

Pour ampliation et par délégation, La directrice générale adjointe sécurité et prestations administratives Le maire,

Signé : Aurélie Varrain Signé : François Zocchetto





# Bilan de la mise à disposition du public du complément d'étude d'impact initiale de la ZAC « Quartier Ferrié »

A Laval, le 26 juillet 2017





#### Sommaire

Préambule	.3
Modalités de la mise à disposition du dossier de complément d'étude d'impact initiale de la ZAC « Quartier Ferrié »	
Les documents mis à disposition	.4
Dispositif de mise à disposition	.4
Publicité de la mise à disposition du public	.4
Synthèse des expressions du public	. 5
Conclusions	11
Modalités du bilan de la mise à disposition	11
Annexes	12





#### Préambule

Par délibération en date du 10 septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Laval a adopté les objectifs concernant l'urbanisation du quartier Ferrié et les modalités de la concertation publique, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation a eu lieu. Elle a donné lieu à la mise à disposition du public d'un dossier de consultation prévoyant l'aménagement du secteur concerné dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté. Au regard des caractéristiques du projet, une étude d'impact a été réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement.

L'avis de l'autorité environnementale portant sur le dossier d'étude d'impact a été établi le 28 février 2014. Il a été mis à disposition du public durant 15 jours du 24 mars au 8 avril 2014 et une délibération du conseil municipal de la Ville de Laval intervenue le 23 juin 2014 a approuvé le bilan de la mise à disposition ainsi que la création de la ZAC « Quartier Ferrié » dans les conditions et les modalités définies par la délibération du 3 février 2014.

Suite à la délibération du 23 juin 2014, un dossier de réalisation a été établi. Conformément à l'article R311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact mise en place lors de l'établissement du dossier de création, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création. Ce complément a été transmis à l'autorité environnementale qui en a accusé réception en date du 18 avril 2017, et a remis son avis en date du 15 juin 2017.

Les enjeux soulevés par l'autorité environnementale dans son avis en date du 15 juin 2017 concernent la morphologie urbaine et l'approche paysagère du projet d'aménagement, la mobilité, la gestion des eaux pluviales, l'eau et la biodiversité, l'impact acoustique des infrastructures de transport et des activités, les énergies renouvelables et la qualité de l'air, ainsi que la phase travaux.

Conformément à l'article L122-1-1du code de l'environnement, une mise à disposition a été effectuée pour permettre au public de prendre connaissance de l'étude d'impact relative au projet ainsi que de l'avis émis par l'autorité administrative sur le projet. Cette mise à disposition a eu lieu du lundi 10 juillet 2017 au lundi 24 juillet 2017, soit une période continue de quinze (15) jours.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le présent document tire le bilan de cette mise à disposition en exposant les modalités de la mise à disposition, en rapportant les observations recueillies, les réponses apportées et en précisant les conditions dans lesquelles les propositions émises ont été prises en considération par le maître d'ouvrage.





## Modalités de la mise à disposition du dossier de complément d'étude d'impact initiale de la ZAC « Quartier Ferrié »

#### Les documents mis à disposition

Le dossier mis à disposition du public comprend les éléments suivants :

- Résumé non technique
- Avis de l'autorité environnementale en date du 15 juin 2017
- Rapport de présentation général du complément d'étude d'impact initiale
- Annexes :
  - Rapport final de modélisation acoustique
  - Notice de présentation d'avant-projet
  - Notice de présentation des espaces publics
  - Rapport d'analyse socio-économique
  - Schéma de circulation des zones de rencontre
  - Carnet de coupes de l'étude hydraulique
  - Dossier d'incidence sur l'eau et les milieux aquatiques du projet Espace Mayenne

#### Dispositif de mise à disposition

Par délibération en date du 15 mai 2017, le Conseil municipal de la Ville de Laval a fixé les modalités de mise à disposition suivantes :

- mise à disposition du public pendant les jours et heures d'ouverture habituels, d'un dossier papier à la direction de l'urbanisme, 6, rue Souchu-Servinière à Laval, et consignation des observations sur un registre dédié, du lundi 10 juillet 2017 à 9h au lundi 24 juillet 2017 à 16h,
- consultation par voie électronique, conformément à l'article L. 120-1-1 du Code de l'environnement, du dossier sur le site internet de la Ville de Laval. A cet effet, un poste informatique libre d'accès est à la disposition du public à la direction de l'urbanisme de la Ville de Laval, 6, rue Souchu Servinière, aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

#### Publicité de la mise à disposition du public

Le public a été informé de la mise à disposition du dossier de complément d'étude d'impact initiale par :

- la mise en place, aux entrées principales du site de la ZAC « Quartier Ferrié », de quatre affiches d'avis public informant sur les modalités de la mise à disposition du public au format réglementaire sur fond jaune,
- la publication dans les journaux à diffusion départementale « Ouest France Mayenne » et « Le Courrier de la Mayenne », en date du jeudi 29 juin 2017, d'une annonce précisant les modalités de mise à disposition et de prise en compte des observations, ainsi que les dates, lieux, modalités et horaires de consultation du public.





#### Synthèse des expressions du public

Aucune question ou observation n'a été formulée par voie électronique.

Huit observations ont été portées dans le registre prévu à cet effet. En outre, deux courriers ont été adressés.

#### 11 juillet 2017

#### Observation:

Madame et Monsieur Pivette, 141 rue de la Gaucherie, riverain du nouvel accès vers l'EHPAD (anciennement n° 137, maison à détruire) demandent à être informés assez tôt de la date de la démolition du n° 137. Ils demandent également un accord sur l'entretien ou la modification de la clôture mitoyenne et une réponse sur la possibilité d'un accès à leur terrain (du 141) à partir de cette nouvelle voie. Après la démolition très poussiéreuse sans doute, que fait la Mairie pour dédommager des salissures éventuelles ?

Tel : 02 43 66 05 89 – 06 30 20 24 21 Mail : <u>ic.pivette@wanadoo.fr</u>

#### Réponse :

Deux « Jeudi citoyen » ont été organisés à l'Hôtel de Ville de Laval, le 3 novembre 2016 et le 22 juin 2017, afin de rendre compte au public de l'avancement du projet de la ZAC « Quartier Ferrié ». D'autres réunions publiques d'information seront organisées.

L'Aménageur de la ZAC « Quartier Ferrié » prendra contact prochainement avec les riverains du 137, rue de la Gaucherie afin de recueillir leurs besoins éventuels et de leur proposer, le cas échéant, une solution de modification de leur clôture riveraine avec la voie nouvelle créée.

Il n'est pas envisagé de permettre aux riverains de disposer d'un accès véhicule sur cette voie nouvelle. En revanche, si les riverains le souhaitent, la création d'un accès piéton peut être étudié.

Préalablement au démarrage du chantier, l'Aménageur de la ZAC procèdera à un constat des existants. Si des dégradations devaient être commises durant les travaux, l'Aménageur et la Ville de Laval se rapprocheraient des riverains concernés afin d'envisager des solutions de dédommagement.

#### 17 juillet 2017

#### Observation:

Monsieur Moreau Roland, 43, rue Flandres Dunkerque, Laval. Sur le plan de la mobilité sur le site du quartier Ferrié. Concernant les transports en commun deux arrêts de bus semblent être supprimés avenue de Fougères, dont celui situé face à l'impasse des Ormeaux, situé le plus près de la rue Flandres Dunkerque, ce qui obligerait les habitants de la rue à un plus long déplacement (embêtant pour les personnes âgées). D'autre part, concernant les voies automobiles, à partir de l'avenue du général Patton près de la mosquée une deuxième sortie est-elle vraiment prévue, ce qui soulagerait l'accès à l'avenue de Fougères les jours de grande affluence.

Tel : 02 43 90 71 10

Mail: roland.moreau0990@orange.fr

#### Réponse :

Un transport en commun en site propre va être mis en service à la rentrée 2019. Il traversera l'ensemble de la ZAC Ferrié depuis la rue de la Gaucherie au sud jusqu'à l'avenue de Fougères au nord, et reliera notamment le centre-ville et la gare SNCF. Circulant sur une voie réservée, il sera plus rapide et plus efficace. La ligne A constituerait ce transport en commun. Elle ne circulerait donc plus sur l'avenue de Fougères. Plusieurs arrêts de bus sont prévus au sein de la ZAC, notamment à proximité des pôles d'activités (Pôle de formation Santé-Social, gymnase, Espace Mayenne...). Ils seront accessibles depuis le quartier Flandres-Dunkerque dès la mise en service du transport en commun en site propre, notamment par le prolongement de l'avenue du Général Patton.

D'autres venelles piétonnes seront créées au fur et à mesure de l'aménagement du quartier Ferrié. Elles figurent en jaune sur le plan page 32 du rapport de présentation du complément d'étude d'impact. A ce stade, leur localisation demeure cependant indicative et sert principalement à fixer un objectif de liaison

ZAC « Quartier Ferrié » - Bilan de la mise à disposition du complément d'étude d'impact intiale - 26 juillet 2017 - Page 5





#### inter-quartiers.

A terme, une connexion pourrait être envisagée par la mosquée, sous réserve de l'accord des propriétaires du site. Le prolongement de l'avenue du Général Patton est réservé aux piétons et cyclistes ainsi qu'à des véhicules de services (collecte des ordures ménagères, secours le cas échéant...). Les automobiles n'y sont pas autorisées afin de ne pas générer un trafic de transit par l'avenue Patton. Un parking public d'environ 190 places va être aménagé dès 2018 à l'est de la mosquée. Il sera accessible depuis le boulevard Monsallier. Les fidèles seront encouragés à s'y stationner. Suivant les modalités d'exploitation d'Espace Mayenne, le parking visiteurs d'environ 680 places pourraient également être ouvert au public en-dehors des manifestations. Ces solutions visent à lutter contre les phénomènes d'engorgement de l'avenue Patton.

#### 18 juillet 2017

#### Observation:

Monsieur Galibourt Hyacinthe, 114, rue Flandres Dunkerque, Laval. J'approuve la démarche de mettre le dossier à disposition des gens du quartier, pour consultation, bien que les pancartes vertes affichées avenue de Fougères soient bien peu visibles et peu lues en ces temps de vacances.

Concernant la page 32 du dossier, carte des mobilités, le côté très peu lisible et les « oublis » m'amènent à quelques remarques et devrait inciter à prévoir une réunion d'information pour les gens du quartier.

Remarque 1 : où sont passés les arrêts de TUL de l'avenue de Fougères (station Patton) ? Est-ce un oubli ou plutôt une disparition programmée ? Ce qui serait inacceptable.

Remarque 2 : le passage demandé en côté de la mosquée, en prolongement de l'avenue Patton, sera-t-il accessible pour les voitures, les vélos et les piétons ? Une sortie vers le grand parking (680 places) éviterait les stationnements multiples sur les trottoirs et le vendredi vers 15h les bouchons voire l'utilisation du sens interdit (passage des Ormeaux) !

Remarque 3 : le désenclavement de la rue Flandres-Dunkerque par des « passages » vers la caserne sera-t-il réalisé ?

#### Réponse :

L'observation formulée appelle les mêmes réponses qu'aux contributions précédentes.

#### 19 juillet 2017

#### Observation :

Il apparaît qu'une consultation des habitants riverains du quartier « Flandres Dunkerque » s'avère indispensable. Il apparaît des contradictions entre les différents plans publiés sur internet et ceux consultés ou même expédiés (synthèse des ateliers de concertation).

Pose question le devenir du mur d'enceinte, les liaisons douces inter-quartiers...

Joëlle Grimonprez-Parquet

79, rue Flandres-Dunkerque / Laval

Tel: 06 78 85 00 90

Mail: joparquet@gmail.com

#### Réponse :

Des réunions publiques d'information seront organisées à mesure de l'avancement du projet urbain.

Le mur d'enceinte séparant le quartier Ferrié des propriétés du quartier Flandres Dunkerque est conservé. En fonction des opportunités, il pourra être ponctuellement ouvert pour créer des liaisons piétonnes et cyclistes.

Le plan-guide de la zone d'aménagement concerté prévoit la création progressive de liaisons douces interquartiers. Dans cette optique, le chemin de la Fuye sera mis en valeur.





#### Observation:

Gabillaud Maurice, 63, rue Flandres Dunkerque.

Très inquiet pour le changement d'itinéraire des bus pour l'avenue de Fougères, pourtant très pratique pour les personnes âgées; autrement faire un détour et beaucoup de marche. Nous pourrions avoir une réunion de quartier pour toute information. Est-ce bien nécessaire d'avoir un passage par la rue Flandres-Dunkerque entre les deux maisons? Plutôt avoir un passage au fond de la mosquée.

#### Réponse :

L'observation formulée appelle les mêmes réponses qu'aux contributions précédentes. La création de nouvelles liaisons entre le quartier Ferrié et les secteurs riverains fera l'objet de séances de concertation.

Monsieur Raviller Jacki domicilié au 71, rue Flandres Dunkerque à Laval a consigné ses coordonnées mais n'a pas formulé d'observation.

#### 20 juillet 2017

Courrier transmis par Madame et Monsieur Galibourg, voir page suivante.

#### Réponse

Les observations formulées dans ce courrier appellent les mêmes réponses que les contributions précédentes.

La liaison vers le collège de Martonne sera travaillée, notamment par la mise en valeur du chemin de la Fuye comme liaison douce inter-quartiers.





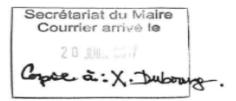
M et Mme Galibourg

Laval, le 19 juillet 2017

114, rue Flandres-Dunkerque 40

53000 Laval

T. 02 43 90 71 56



Monsieur le Maire,

Monsieur le premier adjoint,

Nous avons consulté le dossier concernant la future ZAC du quartier Ferrié.

Le plan page 32 appelle 3 remarques.

- 1- Dans le prolongement de l'Avenue Patton, le désenclavement de la rue Flandres-Dunkerque 40 et du quartier commandant Kieffer, etc. faciliterait : d'une part l'accès au collège Emmanuel de Martonne, nos quartiers vieillissent et les maisons sont rachetées par des jeunes couples avec enfants scolarisés et d'autre part, permettrait la sortie de la Mosquée vers le Nord avec accès au futur parking-860 places de façon à éviter des difficultés majeures de stationnement dans les rues avoisinantes ainsi que les « bouchons » chaque vendredi et lors des fêtes religieuses, une manière de dissuader le passage des véhicules à vive aflure par le sens interdit passage des ormeaux vers la route de Fougères
- 2- L' ouverture de la rue Flandres Dunkerque par des passages piétonniers et vélos faciliterait l'accès aux commerces prévus dans la ZAC et aux bâtiments près de la cour d'Honneur, elle faciliterait l'accès vers le centre ville.
- 3- Le plan n'indique plus de stations de TUL entre Pôle Emploi rue de la Gaucherie et 50 70m avant le grand carrefour de l'Octroi. Probablement un oubli, sans quoi cela paraît bien regrettable que la montée de la Route de Fougères soit sans arrêt ou transport de Bus.

Nous tenions à vous transmettre nos suggestions.

Une réunion d'information est -elle prévue ?

C'est l'été, les habitants ou riverains sont absents et le délai imparti pour la consultation se situe au 24 juillet 2017.

Avec nos remerciements, nous vous adressons Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

galisourg





#### 21 juillet 2017

#### Observation:

Il paraît souhaitable que les habitants (du lotissement de Rosny) rue Flandres Dunkerque 40 soient directement informés et concertés concernant les ouvertures vers le quartier Ferrié : combien d'ouvertures, endroits de celles-ci, piétons ou voitures, etc.

Des réunions d'informations sur les différents projets sont indispensables et attendues par tous les propriétaires.

Therreau P., 83 rue Flandres Dunkerque 40, Laval

#### Réponse :

Deux « Jeudi citoyen » ont été organisés à l'Hôtel de Ville de Laval, le 3 novembre 2016 et le 22 juin 2017, afin de rendre compte au public de l'avancement du projet de la ZAC « Quartier Ferrié ». D'autres réunions publiques d'information seront organisées.

Un premier cycle de concertation a par ailleurs été organisé du mois de décembre 2016 au mois de mars 2017. Il a permis d'enrichir le plan-guide de la zone d'aménagement concerté du retour d'expérience et des besoins des habitants.

#### 24 juillet 2017

#### Observation:

Une réunion d'informations est-elle prévue avec les habitants de la rue Flandres-Dunkerque 40 ? Des questions restent en suspend : type d'ouverture, devenir du mur en pierre, emplacement des ouvertures, répartition des zones attenantes au quartier...

Il apparaît donc qu'une réunion est nécessaire voire indispensable pour répondre aux questions et doutes des habitants le plus rapidement possible avant décision finale.

Therreau Anthony, 77, rue Flandres Dunkerque 40, Laval

Tel: 06 84 45 88 07

#### Réponse :

Les observations formulées appellent les mêmes réponses que les contributions précédentes.

#### Observation :

Nous aimerions avoir une réunion d'informations pour les habitants de la rue Flandres-Dunkerque (aucun plan ne concorde !). Est-il prévu un tracé entre la mosquée et le parking 680 places afin de désengorger l'avenue Patton ?

Combien et où sont les ouvertures entre la rue Flandres-Dunkerque et la ZAC « Quartier Ferrié » ?

Le mur d'enceinte est-il bien conservé ? (entre les maisons et la ZAC)

Nous demandons que l'arrêt Patton (TUL ligne A) soit toujours desservi (quartier Perdière, haut rue Flandres-Dunkerque, avenue Patton...).

Béatrice et Vincent BOURREE, 67, rue Flandres-Dunkerque

Tel : 02 43 66 08 79

Mail: vincent.bourree@wanadoo.fr

#### Réponse :

Les observations formulées appellent les mêmes réponses que les contributions précédentes.





Courrier transmis par Madame et Monsieur Morin

M. Mme MORIN Samuel 133 rue de la gaucherie 53000 LAVAL



LAVAL le 19 Juillet 2017

Direction de l'Urbanisme MAIRIE DE LAVAL 6 rue Souchu Servinière CS 71327 53013 LAVAL Cedex

Objet : LAVAL ZAC Ferrié 137 Rue de la Gaucherie

#### Monsieur.

L'édition du « Courrier de la Mayenne » du 29 juin 2017 fait état de l'avenir du quartier Ferrié et de la situation de la construction au 137 rue de la Gaucherie.... « la maison sera démolie pour proposer une nouvelle entrée sur le quartier ferrié » !!! et ce après plusieurs mois de concertation citoyenne ...

La mise à disposition du dossier « ZAC Ferrié » au public entre les 10 au 24 Juillet 2017 est sans doute la période la plus propice aux citoyens...! Absents pour congés d'été, nous ne pouvons pas nous rendre aux dates et heures de consultation, néanmoins nous vous faisons part de nos observations.

Lors d'un entretien en septembre 2015 avec M.DUBOURG Adjoint, il avait été convenu de nous associer au projet consécutif à l'acquisition par la Ville de Laval de la propriété batie au 137 rue de la gaucherie. D'ailleurs, le cabinet Kaligeo avait été chargé d'étudier les variantes d'aménagement compte tenu notamment des conditions de sécurité routière liéés à la configuration de notre propriété.

La seule évolution depuis cette date : la construction d'un EPHAD (R+2) à une dizaine de mètres de notre limite ouest, créant un vis-à-vis dommageable sur notre jardin et une privation d'ensoleillement, et de plus, une voie nouvelle est projetée entre le bâtiment et notre clotûre !!! Quid de la concertation promise pour évoquer les aspects de l'aménagement au 137 rue de la Gaucherie?

Nous avions saisi le TA sur les modalités d'acquisition par la ville de LAVAL pour déconstruction conformément aux règles d'urbanisme ( pour mémoire la parcelle est issue d'un lotissement avec cahier des charges et règlement...).

Nous ne sommes pas fermement opposés à un aménagement, mais nous sommes dans l'attente de mesures compensatoires à définir : clôtures, haie, profil en travers, sens de circulation, avec prise en compte de la position de notre entrée actuelle .... Aucun document nous a été présenté suite à l'étude-réflexion menée par la Ville de LAVAL avec le concours du cabinet Kaligéo. Face à la légitimité de nos interrogations et au manque de considération porté à ce dossier, nous envisagéons l'assistance d'un service juridique compétent.

Salutations distinguées

M.Mme MORIN Samuel

#### Réponse :

Deux « Jeudi citoyen » ont été organisés afin de rendre compte publiquement de l'avancement du projet d'aménagement du quartier Ferrié. Un premier cycle de concertation a eu lieu de décembre 2016 à mars 2017 afin d'enrichir le plan-guide de la ZAC de l'expertise d'usage des habitants. Les riverains du 137, rue de la Gaucherie concernés par la création de la voie nouvelle vont être contactés prochainement par l'Aménageur et la Ville de Laval.

ZAC « Quartier Ferrié » - Bilan de la mise à disposition du complément d'étude d'impact intiale - 26 juillet 2017 - Page





#### Conclusions

Tout d'abord, le relevé des consultations du dossier et des observations portées sur le registre met en lumière un grand intérêt porté par les populations au projet de réalisation de la ZAC « Quartier Ferrié ».

La synthèse des contributions fait apparaître un besoin renouvelé d'information et de concertation autour du projet dans la continuité des actions mises en place depuis la fin de l'année 2016 (Jeudi citoyen, ateliers de concertation). Annoncée lors du Jeudi citoyen du 22 juin 2017, l'organisation des « Jours Ferrié », moments de communication et d'animation de ce quartier en devenir, devrait permettre de poursuivre la dynamique instaurée. En complément, la Collectivité et l'Aménageur vont se rapprocher des riverains du 137, rue de la Gaucherie afin de répondre à leurs interrogations spécifiques et d'intégrer au mieux leurs besoins dans le projet d'aménagement des espaces publics autour de leur propriété.

Globalement, les contributeurs relèvent un enjeu de mobilité et d'interconnexion entre les quartiers du nord-ouest de Laval. Le développement de Ferrié entend justement s'inscrire dans une logique de grand quartier La Fuye-Ferrié-Hilard, en tissant des liens entre ces secteurs et en valorisant mutuellement les équipements existants et à venir. Le plan-guide de la ZAC prévoit à ce titre la constitution d'un réseau de continuités piétonnes et cyclistes de qualité. Cette mise en réseau pourra nécessiter un certain temps, et il conviendra d'anticiper et de ménager les différentes phases de réalisation du projet.

Les contributeurs se préoccupent du devenir de la ligne A circulant actuellement sur l'avenue de Fougères, en rapport avec la ligne de transport en commun en site propre qui traversera le quartier Ferrié. A l'instar du développement des mobilités douces, il conviendrait de mettre en perspective la question du transport collectif à une échelle spatiale de l'inter-quartiers, d'une part, mais aussi dans une dimension temporelle de développement progressif du nord-ouest de Laval, en tenant compte des lieux d'habitat, des équipements actuels et à venir, de leur mise en lien. Cette dimension a été prise en compte par la Collectivité et l'Aménageur de la ZAC. Au vu des observations formulées lors de la présente mise à disposition, elle gagnerait néanmoins à être ré-expliquée.

Certains contributeurs se sont interrogés sur le devenir du mur d'enceinte séparant le quartier Ferrié des propriétés riveraines du quartier Flandres-Dunkerque. La Collectivité et l'Aménageur sont particulièrement attentifs aux transitions et aux accroches entre la zone d'aménagement concerté et les quartiers riverains. Ainsi les formes urbaines sont conçues de manière à intégrer les futurs immeubles dans le paysage et la physionomie des tissus urbains voisins.

En conclusion, les observations émises ne sont pas de nature à impacter ou modifier l'opération d'aménagement. Certains éléments du dossier mis à la disposition du public appellent néanmoins un complément d'explication. A ce titre, la Collectivité et l'Aménageur entendent poursuivre l'effort d'information et de pédagogie mis en place autour du projet d'aménagement du quartier Ferrié, notamment par l'organisation d'événements d'information, de communication et de concertation autour du projet (réunions publiques, ateliers de concertation,...).

#### Modalités du bilan de la mise à disposition

Conformément à l'article R122-11 du code de l'environnement, le présent bilan de la mise à disposition du public du complément d'étude d'impact initiale de la ZAC « Quartier Ferrié » sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- Publication sur le site Internet de la ville de Laval, rubrique « Demain en grand » durant trois mois à compter du lundi 2 octobre 2017,
- Mise à disposition du dossier papier au public dans les locaux de la direction de l'urbanisme, 6, rue Souchu-Servinière à Laval (53000), durant trois mois à compter du lundi 2 octobre 2017, aux jours et heures d'ouverture habituels au public à savoir : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

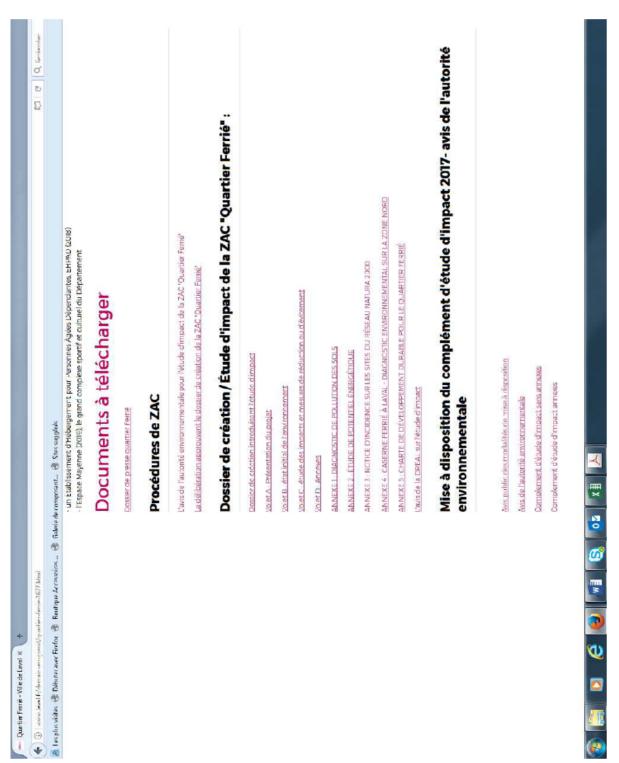




#### **Annexes**





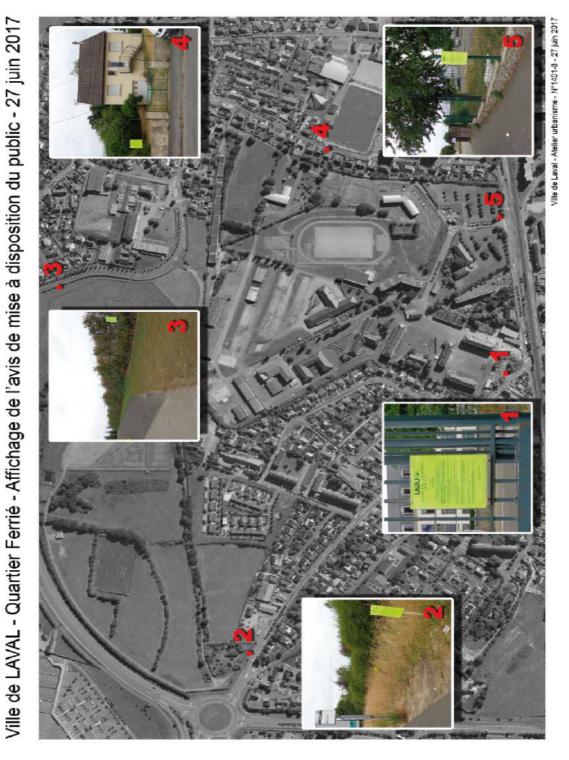


Copie d'écran du site internet de la Ville de Laval mettant à disposition le dossier de complément d'étude d'impact initiale





Les affichages sur site







Copie des annonces de mise à disposition

Conformément aux dispositions des articles L 122-1-1 et R 122-11 du code de l'environnement, le complément d'étude d'impact, la demande d'autorisation et l'avis émis par l'autorité environnementale seront mis à disposition du public selon les modalités approuvées par la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2017. Ces documents seront consultables sur le site internet de la "Mairie de Laval/Développement" et sous format papier à la Direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu Servinière pendant 15 jours : du lundi 10 juillet au lundi 24 juillet 2017 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Toute personne pourra consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de mise à disposition. Les observations pourront être adressées par écrit à la Direction de l'urbanisme, mairie de LAVAL, place du 11 Novembre, CS 71327, 53013 LAVAL Cedex pendant le délai de mise à disposition du public.

Le bilan de la mise à disposition sera publié sur le site internet de la ville de LAVAL et mis à disposition sous format papier à la direction de l'urbanisme. Il est précisé que la Ville de LAVAL est maître d'ouvrage et que les renseignements sur le projet peuvent être pris auprès de la société "SPLa Laval".









35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

#### annonces.legales@medialex.fr

http://www.medialex.fr

De la part de : NELLY HARDY

DESTINATAIRE :

VILLE DE LAVAL

DIRECTION DE L URBANISME Marie Charlotte GERARD

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Date et heure d'envoi : 18/05/2017 11:35:32

Votre référence :

Numéro d'ordre : 71588115

# ATTESTATION DE PARUTION (sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

MISE A DISPOSTION DU PUBLIC

ZAC FERRIE - AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

bon de commande Nº17/URBA/02123

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**OUEST-FRANCE** 

MAYENNE

Le 29/06/2017

Olivier COLIN Directeur

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.





## Judiciaires et légales

Ouest-France Mayenne Jeudi 29 Juin 2017

i ne pas trouver ine transmettent mandé, lors de ne soient pas acteurs de bien ionforme à cette

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 dépar-centraledesmarchés, com

Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Pax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Pax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)

Teni de obliveras attavis dans Art. de travia materiale de 20 décembre 2016. - 15 eth le 1004, est dans Art. de travia materiale de 20 décembre 2016. - 15 eth le 1004, est discretions à 1,10 f et le mayori. Les amendes sons informés que contractement au sécret no 2018, foit de sayori. Contraction et publishes que contract sur les codifiée et femds de contravace aux on apres dans une taute de plumpus d'amantes lisquis cont obligant de 10 et 1

#### Marchés publics Procédure adaptée

#### Université de Nantes

Travaux de réfection des toitures en étanchéité Campus Lombarderie, bătiment 16

## PROCÉDURE ADAPTÉE

L'Université de Nantes mot en place un marche de tr

nnce cerngière disponible sur le site hilp://www.marches-publiot.gcm/k/ nnce de racherche 2017TRA500P033. limite réception effres : lo sensed 25 aoui 2017 à ♀ n 00.



Création d'une identité visuelle et de supports de communication digitaux et print

## PROCÉDURE ADAPTÉE

PROCEDURE ADAPTÉE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : GET Territores, 1, rue disnoification de l'organisme qui passe le marché : GET Territores, 1, rue disnoificat-de-Gausé-Asthenios, CG 50720, 35007 Plannes codos 2.

2. Procédure de passassien : procedure adaptile restrointe en application de l'authoritore de l'authoritore

## Marchés privés

#### Coop Logis

Région des Pays de la Loire Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la construction de logement individuel, contrat non renouvelable

## AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Marche pour mission de construitori on matière de aéquinté et de procession de la sente peur la construction de 100 à 250 temperens méndicules par de, principale-tient sur le construction de 100 à 250 temperens méndicules par de, principale-tient sur le partier du département de la étapezine.

Coop Logis, 27, une Royaleus, SSDOD Louis.

Reminergramments compréhenestains à la Ludovic Parchesou, 166, 02 : 03 : 49 : 49 : 15, lucrovic parcératificopolippies.

Los caractérios deputations de qualificación, attentation d'assurances, sur de accuraçagnée des construites de qualificación, attentation d'assurances, sur de allerances, attentation facción, attentation de qualificación construites de qualificación consociales, un example de la consideración de la consociale de

## Avis administratifs

Informations générales mations statistiques et fiscales

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Informations statistiques, valeurs, esto-mations financières, ratios, valeurs. Population traits (obtavire in du necessa-ment autre); 3-500-503. 1, deparess réa-les du fenciscenement, population. 292,03.

222,05.

\*\*Repulsión Sicher 2. predist des impositions describes popularion, 10,41.

Lampiero les popularion, 10,41.

Lampiero les productions de faccionate (en limitation propulation), 20,41.

\*\*Repulsión de faccionate (en limitation propulation), 20,4. de lampiero d'arganitament de cooperation auriques participa le ségion : 20,4. de pentes de propulation propulation, 12,53; 5. encours de la date, population, 12,53; 5. encours de la date, population, 12,53; 5. encours de la date, population, 12,53; 5. encours de la date, population de la date.

#### MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DU PUBLIC

Contamidment aux dispositions des orsides L 122-11 at R 122-11 de Code de des L 122-11 at R 122-11 de Code de ferre de la commentario d'entre de mandaires d'entre de mandaires d'entre de mandaires de mandaires de mandaires de la commentario soverni de la Particular de mandaires de la commentario de commentario de commentario de la commentario del la commentario de la commentar





# Annonces légales

Tél 0

e-

### MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

LA MAYERNE
LI Brontener
Gipt du marche : traveux de sécuritée et d'accessibilité
dans le cadre de l'Agende d'accessibilité programmée
(AVAP) au celliège Volney à GRAON - Jots n° 03, 04 et 1 1
Nons et aclesse officiels de l'organisme achateur - service aspers dequel des
renceignements complèmentaires pouvent être obtenus : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE - D.J. - Service juridique, marchée publics et
esserances - 39 rue Mazagran - CS 21/429 - S0014 LAVAL - 16i, 17
CA-5,65,53,53.6 - Gournel : signapilitéensyameur, et adresse internet :
signapilitée de l'acheteur : http://agycond-mayen-ur-brookerse-brook tage : soft marchespublics.info
Caractidistiques principales :
- Procédure : procédure edapate (article 27 du décret nº9016-360 du 25 mars
2016 restaff aux marchés publics).
- Type de conteit : marché public ordinave
- Veriantes : interpres.
- Veriantes : interpres.

- Variantes : Interdies.
- Allofasement : la présente consultation concerne 3 lots déclarés sans suite lors d'une première consultation : la concerne 3 lots déclarés sans suite lot 33 : couverture - Bardage Lot 04 : menuiseries astérieures Lot 11 : chaustiage : ventration - plomberie - sanitaires - Date limite de récopilion des offres : 20 juillet 2017 à 17/50 . Conditions pour obserir foir documents contractuels et additionnels : dossier http://www.neuro.com/provises/interdies/allofasement : http://www.neuro.com/provises/interdies/allofasement : http://www.neuro.com/provises/interdies/allofasement : http://www.neuro.com/provises/interdies/allofasement : http://www.neuro.com/provises/interdies/allofasement : http://www.neuro.com/provises/interdies/allofasement : http://www.neuro.com/provises/interdies/allofasement.pdf

- Valoration : https://www.neuro.com/provises/interdies/allofasement.pdf

- Valoration : https://www.neu agysolt.marches-publics.into envoi du présent avis à la publication : 27 juin 2017

## DIVERS

Conformément aux dispositions des articles L 122-11 du R 122-11 du code de l'environimement, le comptieur de l'environiment de l'e

format papier à la direction de l'urba-filorne. Il est précisé que la Ville de LAVAL sat realité d'ouvrage et que les res-seignements sur le projet peuvent être près auprès de la société "SPLa Laval".

PREFECTURE DE LA MAYENNE Direction départementale des Territoires de la Mayenne

Les communes de BLANDOUET-SAINT-JEAN, SAINT-PIERRE-SUR.

EW SAINT BERTHEVIN
Societé par Actions Simplifies
au capital de 20.000 euros
Siège social : Zone Antisanale
de Milenium
no André Citrode
SSAINT BERTHIEVIN
RCS LAWAL en cours
d'immitte Laitie

SART-BERTHEVIN
SIEGE SOCIAL: Zone Artisonale du Milantium- nue ânclet Citrolin - 53940 SART-BERTHEVIN
CAPITAL: le capital social est fixé àla somme de 20.000 euros. Il est divisé an 2.000 actions de 10 auros character entiterement souscrites et libérées intégralement.
OBJET SOCIAL: le lavege automatique de véhicules, la vente de produits d'entretien, et d'accessoires automobiles, la prestation de net-toyage intérieur et catérieur de véhicules, l'acchat, la vente de produits alternatives et toutes activités de commissionnement ayant test à ces produits.

OUREE: 99 amples à generater de

produis.

DUREE: 96 années à compter de l'immatriculation de la nociété au RCS de LAVAL.

ADMISSION AUX ASSEMBLES ET DROIT DE VOTE :

DROIT DE WOTE:

Tout associé à le droit de participe
aux décidions collectives, personnalement ou par mandutaire, ou û disferce, par voie électrunique, dans les
conditions poévues par la loi et les
présents statuts, que que soit le
nambre d'actions qu'il passiède. Il
doit justifier de san écentité et de
l'inscription en compte de ses actions au jour de la décirion collective
trois jours ouvrée au moins avant lu
réunion de l'assemblée, à zèro heure,
heure de Perbs.

AGREMENT:
Toule pession d'actions at de valeurs
mobilières diennant accès au capital
a quiedpre têtre que ce soit, y compris
a quiedpre têtre que ce soit, y compris
a quiedpre têtre que les collectivités des
associés, dans les confectivités des
associés, dans les productions de la
presentités, apoès purge de la precédiure de préemption.

PREFECTURE DE LA MAYENNE Direction départementale des Territoires de la Mayenne

ition de travaux de

EXTRAIT D'ARRETE D'AUTORISATION

Le public est informé de l'amèté pró-fectoral du 15 juin 2017 portant au-torination unique los sur l'éau et dé-direzion d'intérêt général du proposition de l'ament de production de l'ament de l'entretient pour le restitura-tion et l'entretient pour le restitura-ques sur le basén venant de fouu-ques sur le basén venant de l'ament de l'entretient de l'entreti

par les traçaux.
Un dossier de l'apération ou autorisée est mis à disposition du public à la mairie de SANTE-SUZANNE-CT-CHAMMES pendant une durée de deux mois.

Le préfet de la Mayenne

Suite à l'arrête municipal du 20 juin 2017, une enquelle publique se dé-desse de la commande de NEAU du marcié à juil contraure de NEAU du marcié à juil contraure de la commande de juin du deux chemins communaus située fun à 'L'Édivière' et l'autre ou 'Gué Morin', Les pitous du projet servoit disposées perdent quinze jours plains et constautifs.

Youle personne par glace, aux meun-conveisance sur glace, aux meun-habituates d'ouverture du secrétariat su public. Les observations termutées par le public servet enrequirirées sur un re-claire applicationner d'uner à cet et quiet applicationner d'uner à cet et public servet enrequirirées sur un re-gistre pépolisiement d'uner à cet et quiet sur le common de la common del common de la co

commissaire-enquérieur.
Celui-ci recevra le public à la marie :
Le mardi 4 juillet 2017 de 9h à 12h;
Le mardi 18 juillet 2017 de 14h à
17h.

17th.
A supiration du détei de 15 jours
andre à terticle 2, le commisseire
annature à terticle 2, le commisseire
annature controllement sur le registre,
to cloure de l'empalle et maniere
to douvre de l'empallement son pour
fisalons.
Le Conseil Municipal sers invelé à
prendre des délévations pour appreuver chacune de sers upéraisse.
Ces délbérations, si glies passent
outre, soit aux conscriptions délévorables du Commissaire-engaletur, devooit d'ite motivées.
M. Gillas DESSIPANDES, domisumer
M. Gillas DESSIPANDES, domisumer

wonl eire motivées.

M. Gillas DESBITANDES, demaurant
à SAINT-EERTHEVIN est nommé
Commissaire-enquêteur et procèdea en cette qualité, conformément
aux dispositions ci-dessus prescriles.

las.

Le présent arrêté sors publié dans la commanc, par voir d'affichage et tous autres procédés en usage ; il asse également procédés a son affichage sur les sites concernés pendant toute la durée de l'enquête.

Les débidiations du Consel Municipal accompagnées des phèces correspondantes seront transmises su représentant de l'Etot dans le dépar tomant, conformément à la set du 2

MITINOX
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1,000 éuros
porté à 1000G euros
Siège social: 27 rue de la Promenta
53410 SAINT-PERRE-LA-COUR
ROS LAWAL 827-520,446

AVIS DE PUBLICITÉ

Il résulte du procès-verbai des décisione de l'associé sinique en dete du 1º juin 2017 que le capital social a été augmenté de CUATRE VINGT DE NEUE MRLE EURCS 59,000 curroul par voie d'apport en nature. L'article 1º d'os statuts a été modifié en conséquence.

Le capital social est fixé à MILLE EU-ROS (1.000 euros).

Notice replial social est fixé à CENT Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (108.000 euros). Mention sera faite au RCS de LAVAL Pour avis,

SARL STEP CONCEPT SARL au cipital de 7.700 euros Siège social : Z.A. La Vallés Verte 53940 LE GENEST SAINT-ISLE 440.883.767 RCS LAVAL

Aux termes du procès-verbal de l'as-sembide générale ordinaire du 20 dé-cembre 2016 :

blée générale décide de

L'apsemblée général deune commerce de l'appendix de l'APOCHE-SUR-von, en qualité de COCHE-SUR-von, en qualité de l'APOCHE-SUR-von, en qualité de l'APOCHE-SUR-von, en qualité de Commissaire sur comptes tanglièrent, appelé à rempéraire sur comptes suppliérent, appelé à rempéraire sur comptes suppliérent, appelé à rempéraire sur comptes sur lutaire en se de cessation de ses fonctions.

Mention sara faite su ROS de LAVAL. Mention sara faite su ROS de LAVAL. Mention sara faite su ROS de LAVAL.

DANIEL AVOCATS
ET ASSOCIES
10/ evenue Henri Freviti
et 2 na d'Expagne
35000 RENNES

TANGALENE Societé civila au capital de 2,000 euros Siège social: 14 rue de l'Agrion 53000 LAVAL PCS LAVAL 423,718,410

SECHE HEALTHCARE
SAS 30 capital do 250,000 €
Liku-dt "Las Hitten"
S0811 CHANGE
812,531,679 RCS LAVAL

TRIP IN A

Juge comm Suppléant : Mandelaire laume LEMI dis - 53000

Nº dossier

Par jugemente TRIBUN TANCE DE Salvien du 2001 à l'âge cal et PELO LOUP - La OUEN-DES Date de ce: 12 Névrier 20 Mandataire Isume LEMI dis - 53000 Auge comm suppléant P Déctaution deux mois c DACC

TRIBUN

Nº de proce

21 rue de la MALO Etablisseme des Déporté

TRIE COL DE

12 allée de 5300 Greffe : antissem RCS -comme Tél





Copie de la délibération du mai 2017 relative aux modalités de la mise à dispositon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20170515-S477-UTEU-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2017 Publication: 19/05/2017



VILLE DE LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / conseil municipal du 15 mai 2017

MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU COMPLÉMENT D'IMPACT ET MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU BILAN DE LA ZAC FERRIÉ

N° S 477 - UTEU - 10 -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 44

Date de la convocation : 9 mai 2017 Nombre de présents : 34

Compte rendu analytique de séance affiché le : 17 mai 2017

À la date ci-dessus, le conseil municipal de Laval convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville, dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur François Zocchetto, sénateur-maire.

#### Étaient présents :

François ZOCCHETTO, sénateur-maire, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Alexandre LANOÉ, Chantal GRANDIÈRE, Danielle JACOVIAC, Béatrice MOTTIER, Gwendoline GALOU, Jean-Paul GOUSSIN, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Damiano MACALUSO, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Anita ROBINEAU, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, ène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, PHELIPPOT, Philippe VALLIN, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Mickaël BUZARÉ, Jacques Patrice AUBRY, Dorothée MARTIN, Sophie DIRSON, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Jean-Christophe GRUAU, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT et Pascale CUPIF, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés :

- Jean-Jacques PERRIN, adjoint, par Patrice AUBRY, conseiller municipal,
- Didier PILLON, adjoint, par Xavier DUBOURG, adjoint,
- Philippe HABAULT, adjoint, par Danielle JACOVIAC, adjointe,
- Sophie LEFORT, adjointe, par Chantal GRANDIÈRE, adjointe,
- Pascal HUON, conseiller municipal, par Samia SOULTANI-VIGNERON, adjointe,
- Martine CHALOT, conseillère municipale, par Jean-Paul GOUSSIN, adjoint,
- Florence QUENTIN, conseillère municipale, par Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe,
- Anane BOUBERKA, conseillère municipale, par Sophie DIRSON, conseillère municipale
- Claude GOURVIL, conseiller municipal, par Jean-Christophe BOYER, conseiller municipal.
- Philippe VALLIN, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 30, était précédemment représenté par Josiane DEROUET, conseillère municipale,
- Jean-Christophe BOYER, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 55, était précédemment représenté par Véronique BAUDRY, conseillère municipale.
- Béatrice MOTTIER, adjointe, quitte la séance à 20 h 40 et est ensuite représentée par Gwendoline GALOU, adjointe.







VILLE DE LAVAL DÉLIBÉRATION conseil municipal du 15 mai 2017

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU COMPLÉMENT D'IMPACT ET MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU BILAN DE LA ZAC FERRIÉ

N° S 477 - UTEU - 10 Rapporteur: Xavier Dubourg

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 122-1-1 et R. 122-11,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R. 311-2,

Vu l'avis de l'autorité environnementale portant sur l'étude d'impact en date du 28 février 2014 joint au dossier de création de la ZAC Ferrié.

Vu la délibération du 23 juin 2014 approuvant le bilan de la mise à disposition de l'avis de l'autorité environnementale et approuvant la création de la ZAC Ferrié,

Considérant que l'autorité compétente pour approuver la ZAC doit définir les modalités de mise à disposition de l'avis portant sur le complément d'étude d'impact du dossier de réalisation,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

#### DÉLIBÈRE

#### Article 1er

Le complément d'étude d'impact réalisé pour le dossier de réalisation de la ZAC Ferrié ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale seront mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public pendant les jours et heures d'ouverture habituels, d'un dossier papier à la direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu Servinière, et consignation des observations sur un registre dédié, du lundi 10 juillet à 9 h au lundi 24 juillet 2017 à 16 h,
- consultation, par voie électronique, conformément à l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement, du dossier sur le site Internet de la ville de Laval, rubrique "développement". À cet effet, un poste informatique libre d'accès est à la disposition du public, direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu Servinière aux jours et heures d'ouverture habituels au public,
- mise en place, aux entrées principales du site de la ZAC Ferrié, de 4 affiches d'avis public informant sur les modalités de la mise à disposition du public au format réglementaire sur fond jaune,
- publication, 8 jours au moins avant le démarrage de la mise à disposition, dans 2 journaux à diffusion départementale d'une annonce précisant les modalités de mise à disposition et de prise en compte des observations, ainsi que les dates, lieux, modalités et horaires de consultation du public.

#### Article 2

Le bilan de la mise à disposition de l'avis de l'autorité environnementale portant sur le complément d'étude d'impact du dossier de réalisation de la ZAC Ferrié sera établi par le conseil municipal de la commune de Laval et publié sur le site Internet de la ville de Laval durant 2 mois. Ce bilan sera également disponible au format papier, durant la même période, à la direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu Servinière.





#### Article 3

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

#### Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation et par délégation, La directrice générale adjointe sécurité et prestations administratives Le maire,

Signé : Aurélie Varrain Signé : François Zocchetto